

Mairie d'ARCHIGNAT	Séance du 26 février 2016	2016 / 12	
-------------------------------	--------------------------------------	------------------	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice **11** - Présents **10** - Votants **11**

L'an deux mil seize le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCHIGNAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr MUGLIA Robert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2016

PRÉSENTS : MUGLIA Robert, MELSEN Chantal, COULANJON Jérôme, DEVAUX Laurent, DETHOOR Sandrine, GOLTMAN Jean-Pierre, HERBIN Cécile, LEBLON Jean-Philippe, LEFÈVRE Danièle, VACHER Cyril

ABSENTE EXCUSÉE : GRÉGOIRE Céline

PROCURATION : GRÉGOIRE Céline a donné pouvoir à MUGLIA Robert.

OBJET : Motion relative au projet de mines d'or en Creuse

Considérant que le permis exclusif de recherche de mines d'or, cuivre, zinc, antimoine, étain, et substances connexes dit « PERMIS DE VILLERANGES » délivré à la société COMINOR par arrêté ministériel du 18 novembre 2013 par Monsieur le Ministre du Redressement Productif, modifié le 20 mars 2014, pourrait avoir des conséquences dommageables sur la nappe phréatique.

Considérant le coût environnemental et économique de l'exploitation des mines d'or du Châtelet un passé récent.

Considérant la proximité de la Réserve Naturelle de l'Etang des Landes situées à LUSSAT (23), la richesse de sa flore et de sa faune

Considérant que, quelles que soient les techniques d'extractions utilisées (à ciel ouvert ou par galeries), elles libèrent l'arsenic du sol dans l'air et dans l'eau, que l'étape de séparation des métaux de la roche nécessite de lourds traitements chimiques et dans le cas de l'or, une consommation et une pollution de plusieurs centaines de litres d'eau à la seconde, les procédés d'extraction à base de cyanure restent polluant, qu'ils impliquent l'utilisation de grandes quantités d'eau et de grands volumes de produits toxiques induisant ainsi une production massive de déchets et considérant leur incidence sur la circulation des eaux souterraines et sur les périmètres de protection d'eau potable alimentant une partie de l'Allier.

.../...

Considérant les inquiétudes grandissantes exprimées par les populations concernées,

Considérant les délibérations ou motions des Conseils Municipaux des communes de Chambon-sur-Voueize, Sannat, Lépaud, Lussat, Bord-Saint-Georges, Nouhant, Auge, Saint-Loup et Saint-Christophe, adoptés à l'unanimité.

Considérant le vœu du Conseil Général de la Creuse, adopté à l'unanimité le 19 mai 2014.

Considérant la motion de Conseil Départemental de la Creuse relative aux projets miniers dans la Creuse, adoptée à l'unanimité, le 2 juillet 2015.

Considérant la motion relative au projet de mines d'or en Creuse, adoptée à l'unanimité par l'Association des Maires et Adjointes et Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la Creuse, réunie en assemblée générale le 17 octobre 2015.

Par ces motifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, le retrait du permis exclusif de recherche de mines d'or dit « PER de Villeranges » délivré à la société COMINOR.

Pour extrait conforme
Archignat, le 26 février 2016
Le Maire : Robert MUGLIA

